



N°87

Décembre • 2014

Joyeuses  
fêtes à tous!



# VOL PASSION

PRENDRE  
SA LICENCE

BRAVO À :

- NOS CHAMPIONS
- NOS CLUBS

SÉCURITÉ

RECORDS :

- KITE
- DELTA



Fédération Française  
de Vol Libre

Trimestriel 1,50

LE MAGAZINE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOL LIBRE





INFO

SUITE DE LA PAGE 7...

l'importance de se licencier, en particulier auprès de tous ceux qui utilisent les espaces de pratique fédéraux. Ils sont des licenciés potentiels, les convaincre dépend de chacun d'entre nous.

Il nous revient aussi de progresser sur le terrain de la sécurité, et pas seulement à cause des coûts d'assurance ! C'est notre intégrité physique qui est en jeu et nos activités sportives doivent encore gagner en maturité sur ce point. Vous trouverez dans ce *Vol Passion* une analyse des accidents dont nous devons tous, à tous les niveaux, tirer les enseignements.

Enfin, il reste aussi à rechercher des partenaires qui seraient prêts à financer certaines de nos actions en tirant profit de l'image de nos sports ; ce qui a été possible pour le kite n'est pas interdit aux autres activités.



## → CONCOURS

*Le secrétaire d'État aux sports, M. Thierry Braillard, a lancé la troisième édition du concours lors de la soirée des acteurs Sport et Développement Durable.*

Du 6 novembre 2014 au 6 mars 2015, le concours Pocket film « *Je suis éco-sportif* », invite les internautes pratiquants sportifs à réaliser avec un appareil numérique de leur choix (*caméscope, appareil photo/vidéo numérique, smartphone, etc.*) un film court, d'un maximum de deux minutes, et à le déposer en ligne sur la plate-forme concours Pocket Film « *Je suis éco-sportif(ve)* » sur le site Dailymotion. Les participants doivent mettre en scène avec humour, pertinence et poésie, le comportement éco-responsable dans leurs pratiques sportives. Les 10 règles du concours :

Afin de cadrer et de susciter la créativité des participants, 10 règles « *décalées* » sont imposées :

- Règle 1 : Une vidéo d'entre trente secondes et deux minutes tu réaliseras.
- Règle 2 : Une idée originale tu auras.
- Règle 3 : L'éco-responsabilité des sportifs tu montreras.
- Règle 4 : Avec n'importe quoi tu la filmeras.
- Règle 5 : Un « *animal vivant ou factice* » dans ton film apparaîtra.
- Règle 6 : Sur Dailymotion ta vidéo tu posteras.
- Règle 7 : Inviter tes amis à voter pour ton œuvre tu devras.
- Règle 8 : Le règlement tu liras, respecteras et accepteras.
- Règle 9 : Et bien récompensé tu seras.
- Règle 10 : Bien sourire aux photographes tu devras.

## → L'ASSISTANCE RAPATRIEMENT : UNE OPTION À NE PAS NÉGLIGER

Savez-vous que le montant d'une évacuation par hélicoptère peut vous coûter en France environ 3 000 € et un rapatriement sanitaire, depuis l'étranger, plusieurs dizaines de milliers d'euros ? Autant dire que dans ce genre de situation mieux vaut avoir souscrit une garantie assistance rapatriement. À défaut, l'ensemble de ces frais restera à votre charge.

Peu onéreuse (50 € par an pour les volants : *parapente / delta / speed-riding*, et 45 € par an pour les non-volants : *kite, cerf-volant, boomerang à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015*), cette garantie se révèle être d'une grande utilité lorsque vous êtes face à un accident nécessitant une assistance.

Qui plus est, nous avons constaté que lors de vols biplaces, les passagers blessés faisant l'objet d'un rapatriement ne sont pas couverts par leurs propres assureurs qui excluent pour la plupart l'activité aéronautique. De ce fait, ces derniers sont obligés d'avancer les frais de rapatriement pour en demander par la suite le remboursement au pilote qui fera alors intervenir sa garantie responsabilité civile.

Pour palier ces difficultés, la FFVL a négocié pour 2015 un nouveau contrat avec un nouvel assureur « *mutuaide assistance* », qui prévoit la possibilité pour le pilote biplaceur de souscrire en faveur de son passager une garantie assistance rapatriement. Cette nouveauté devrait permettre au passager de bénéficier d'une assistance qui mettra ainsi tout en œuvre pour organiser les actions nécessaires et appropriées à la situation (*secours, rapatriement, assistance psychologique...*).

Pour terminer, il est important de préciser que d'une part aucun frais ne doit être engagé sans accord préalable de l'assureur et que d'autre part les prestations d'assistance ne s'appliquent qu'aux personnes et non au matériel, ceci dans les limites et aux conditions du contrat. Pour de plus amples informations sur cette garantie, nous vous invitons à consulter les conditions générales de votre contrat d'assurance assistance.

Francesco ABAWI



## → SÉMINAIRE APL 16 AU 19 OCTOBRE 2014

Cette réunion a été l'occasion de donner les dernières informations sur la réforme territoriale, de faire le point sur la question des assurances, sur les travaux de la commission Sécurité notamment et sur une alerte concernant les dossiers CNDS : le seuil pour les clubs serait relevé de 1 500 € à 2 000 € dès 2015.

Des débats et un travail commun ont permis de faire avancer la réflexion sur plusieurs dossiers : le règlement intérieur de l'APL et l'aide apportée aux ligues par la fédération.

Les ligues ont fait aussi part de leurs actions, par exemple :

- Éric Irvoas va signer en 2015 une convention avec l'université Paul-Sabatier de Toulouse pour une étude concernant l'accès et la pratique des sports aériens côté féminin ;

- Jean-Yves Gardon, président de la ligue d'Alsace, fait visionner un film sur le vol libre (*principalement du delta*) qui a été réalisé en Auvergne et projeté lors de la Coupe Icare à Saint-Hilaire.

La date de la prochaine APL a été fixée : du 16 au 19 octobre 2015 à Servione et sera donc organisée par la ligue de Corse.

**Le compte rendu complet de l'APL sera disponible prochainement sur le site fédéral.**

Merci à la ligue de Normandie qui nous accueillait et à son président qui nous a présenté un club de cerf-volant qui possède une équipe féminine de niveau international CVF (*Cerf-Vol Folie*), laquelle nous a fait une démonstration époustouflante de son savoir-faire.

J.C. Messmer